

Thème 8 : Dans quel cadre et comment entreprendre

Chapitre 1 : Choisir une forme juridique pour entreprendre

Notions abordées

- Le principe de l'unicité du patrimoine.
- La déclaration d'insaisissabilité.
- Le patrimoine d'affectation.
- Le contrat de société. L'affectio societatis.
- L'apport. La limitation de responsabilité aux apports.
- La société coopérative (SCOP).

Objectifs

- Expliquer les principes de l'entreprise individuelle et en apprécier les enjeux.
- Proposer et justifier le choix d'une forme juridique d'entreprise dans une situation donnée
- Distinguer les conséquences de la forme juridique d'entreprise sur le patrimoine
- Identifier les éléments fondateurs du contrat de société.
- Identifier les caractéristiques de la société coopérative

La liberté d'entreprendre permet à un individu d'exercer son activité professionnelle en entreprenant. L'entreprise individuelle est la forme la plus ancienne et la plus simple de l'exercice d'une activité économique. Dans l'entreprise individuelle, l'entrepreneur est responsable des dettes de son activité sur l'ensemble de son patrimoine personnel : il n'y a pas, avec ce régime, création d'une nouvelle personne juridique. Pour protéger le patrimoine de l'entrepreneur, le législateur propose différentes modalités juridiques. Il crée ainsi un modèle de société avec un associé unique : l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), forme particulière de la société commerciale. L'entreprise individuelle peut évoluer, sous certaines conditions, vers la création d'une société commerciale ayant plusieurs associés. Celle-ci naît d'un contrat de société. L'étude se limite ici à la compréhension des principes posés par l'article 1832 du Code civil sur le contrat de société. La responsabilité des associés est généralement limitée à leurs apports. Les bénéfices sont répartis au prorata de ces apports. Les décisions, au sein d'une société, sont prises soit par des organes de gestion courante soit par des organes délibératifs. Le cas de la forme coopérative de société est abordé, ainsi que l'éthique coopérative.

I. Qu'est-ce qu'une entreprise individuelle ?

A. La forme la plus simple

Situation : Adel a finalisé son projet : ouvrir un Food truck ! Il a déjà trouvé le camion idéal et réalisé une étude de marché. Il va tester cette nouvelle activité certains soirs et il espère rapidement pouvoir vivre de sa passion. Son père s'inquiète : les formalités administratives semblent compliquées. Et s'il ne réussit pas son projet, ne risque-t-il pas de perdre ses économies, et pire, son studio ?

1 L'entreprise individuelle (EI), un statut pour créer une entreprise facilement

DOC

Le statut de l'entreprise individuelle vous permet de créer votre entreprise rapidement, sans capital. [...] C'est une forme simplifiée d'entreprise. Toute personne de plus de 18 ans peut [devenir] entrepreneur individuel.

Ce type d'entreprise est adapté pour une activité commerciale, artisanale, industrielle ou libérale. Avec ce statut, il n'est pas possible d'avoir un associé. Aussi, l'entrepreneur prend seul les décisions [...], sans avoir à organiser d'assemblée générale. [...]



2 La protection du patrimoine de l'indépendant

DOC

Jusque très récemment, la responsabilité de l'entrepreneur individuel en cas d'insolvabilité de son activité professionnelle était **illimitée**. La loi du 14 février 2022 prévoit une **séparation** du patrimoine professionnel

et du patrimoine personnel : le patrimoine personnel de l'entrepreneur devient **insaisissable** par ses créanciers professionnels.

Les auteurs

- 1) **Le statut d'EI est-il adapté au projet d'Adel ? Proposez des arguments pour rassurer le père (Doc. 1 et 2).**
- 2) **À l'oral, précisez si l'entreprise d'Adel disposera de la personnalité juridique.**
- 3) **Que signifie le fait que la responsabilité sera limitée au patrimoine professionnel ?**

Document 3 : Le régime de la micro-entreprise

Un micro-entrepreneur est avant tout un créateur d'entreprise (EI ou EURL). Ce régime permet des démarches simplifiées pour la création, la déclaration et le paiement des cotisations et contributions sociales, avec un abattement forfaitaire sur le chiffre d'affaires réalisé. Particulièrement adapté au développement d'une activité à titre complémentaire, il impose en contrepartie certaines limites de chiffre d'affaires et d'activité.

- 4) **Relevez l'intérêt principal du régime de la micro-entreprise (Doc. 3).**

B. EURL : la création d'une personne morale

Situation : Adel a pris une journée de congé pour suivre une réunion de présentation de la création d'entreprise organisée par une association de sa ville. On lui a présenté le statut de l'EURL et il s'interroge sur le meilleur choix pour lui.

Document 4 : L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

<https://www.legalplace.fr/guides/eurl/>

- 5) **Si Adel choisit de créer une EURL, l'entreprise disposera-t-elle de la personnalité juridique ? (Doc. 4)**
- 6) **Rappelez les conséquences de la création d'une personne morale, notamment en termes de patrimoine.**

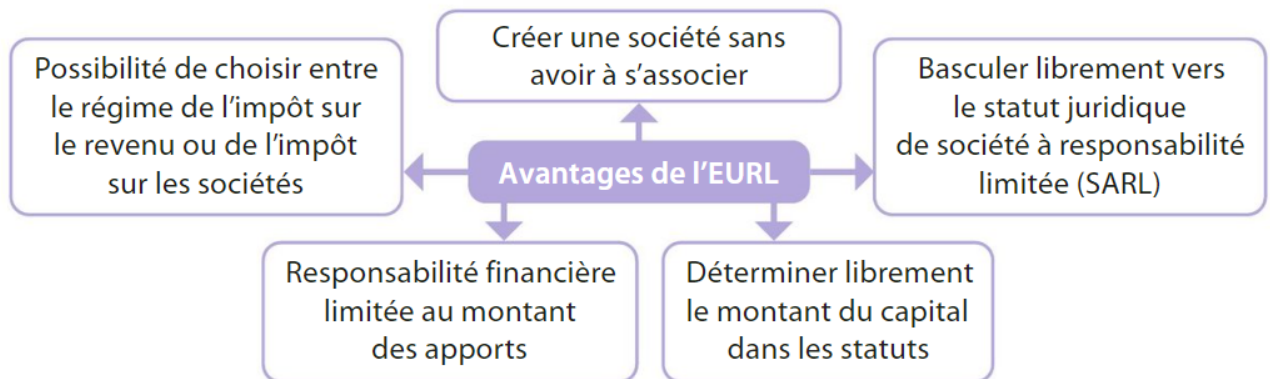
NOTIONS

- **Apports :** biens apportés par un associé à une société.
- **Capital :** toutes les ressources définitivement apportées à une société par ses associés.
- **Statuts :** document obligatoire qui contient les mentions légales (forme, dénomination sociale, adresse du siège social, montant du capital social, etc.) et détermine les règles de fonctionnement de la société, les relations des associés...

5 Un statut à associé unique à fort potentiel d'évolution

DOC

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) est une société à responsabilité limitée (SARL) constituée d'un seul associé. Elle présente plusieurs avantages :



Lors de la création de votre EURL, vous devez :

- rédiger ses statuts afin de fixer les règles qui régissent son organisation ;
- faire paraître une publicité dans un journal habilité à recevoir des annonces légales ;
- immatriculer votre société au Registre du commerce et des sociétés (RCS).

economie.gouv.fr, 2023

7) Repérez quels sont les apports d'Adel à la société. Son studio en fera-t-il partie? (Doc. 5)

II. Qu'est-ce qu'une société commerciale ?

A. La création d'une personne morale

Situation : Le père d'Adel a lui aussi pris une grande décision ! Il propose à son fils de s'associer avec lui. Adel est ravi de cette proposition, mais il doit changer de statut juridique pour son entreprise. Ils ont choisi un nom : « Aux délices, Père & Fils » et c'est la maison familiale qui sera le siège de la société (3, rue du Pont d'Amour, 80100 Abbeville). Ils voudraient démarrer leur activité le 1 juillet 2024.

Document 6 La personnalité morale de la société

La société jouit de la personnalité morale dès son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Elle est identifiée par sa dénomination sociale, son siège social, et sa nationalité. Son patrimoine est composé des biens apportés par les associés lors de la création de la société, et des droits et obligations acquis par la société au cours de son fonctionnement. Il est autonome et indépendant du patrimoine des associés. C'est donc la création d'une personne juridique nouvelle, distincte de la personnalité juridique des membres qui la composent. Elle peut prendre fin par la dissolution, suivie de la liquidation judiciaire des biens et du paiement des dettes, et la radiation du RCS. L'activité commerciale sera exercée par cette nouvelle personne juridique, et non par ses membres.

Les auteurs

8) Justifiez le choix de créer une société commerciale dans le cas d'Adel et son père (Doc. 6).

9) Présentez la personne morale que veulent créer Adel et son père.

Statut juridique		Dénomination sociale	
Associés		Siège social	
Patrimoine (capital social)		Nationalité	

B. Le contrat de société**DOC 7 Article 1832 du Code civil**

La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter. Elle peut être instituée, dans les cas prévus par la loi, par l'acte de volonté d'une seule personne. Les associés s'engagent à contribuer aux pertes.

8 Le contenu du contrat de société**DOC**

En général, la société naît d'un contrat. Les statuts matérialisent ce contrat, en fixant les droits et obligations des associés. Le contrat doit respecter les conditions de validité d'un contrat (par exemple, le contenu doit être licite). On distingue aussi l'existence d'un but lucratif (ce qui la différencie par exemple de l'association), d'un apport et d'un *affectio societatis*, qui est un élément psychologique exigé par la jurisprudence. Il

consiste en une collaboration active, volontaire et égalitaire des associés. C'est l'intention, partagée par tous les associés, de collaborer activement à la vie de la société sur un pied d'égalité (aucun associé ne doit être subordonné à un autre, même si la répartition des parts est inégale).

En l'absence d'*affectio societatis*, le juge peut constater la nullité du contrat de société.

Les auteurs

10) D'après vos connaissances et à l'aide du Doc. 7, rappelez ce qu'est un contrat.

11) Soulignez, dans le Doc. 8, les éléments fondamentaux du contrat de société.

C. Le fonctionnement de la société commerciale

Situation : Le père d'Adel dispose des 40 000 € nécessaires pour financer le projet sans faire d'emprunt à la banque. Mais il insiste déjà pour imposer ses choix à Adel sur la décoration, le menu ou encore les lieux où positionner le food truck. Adel n'est pas très à l'écoute, car le food truck, c'est avant tout son idée !

9 Les apports et leurs conséquences**DOC**

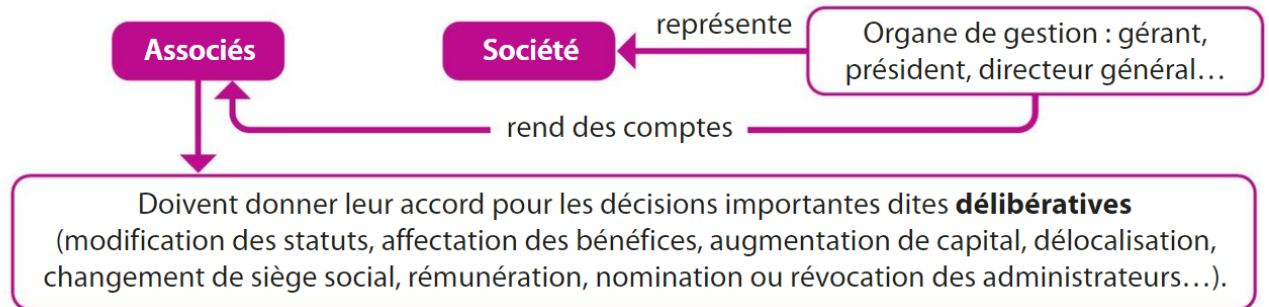
12) Expliquez à Adel les conséquences de son association avec son père et de son apport de 20 000 € au capital de la société créée (Doc. 9).

NOTION

Droits d'associés (parts ou actions) : confèrent des droits financiers (toucher un bénéfice, des dividendes), politiques (être informé, voter) et patrimoniaux (possibilité de céder les titres proportionnels aux apports).

10 L'exercice des droits et les décisions

DOC



13) Expliquez dans quelle mesure le père d'Adel pourra également toucher une partie des bénéfices réalisés par la société (> Doc. 10).

14) Indiquez ce qui se passera pour Adel d'une part, et pour son père d'autre part, si la société réalise des pertes et doit être dissoute.

- Pour Adel:
- Pour son père:

D. Les sociétés coopératives et participatives

Situation : Le père d'Adel l'a bien aidé à faire croître son entreprise qui possède maintenant deux food trucks et vient d'ouvrir un restaurant en centre-ville. Ce sont maintenant huit salariés qui travaillent avec lui. Son père parle de prendre sa retraite, et Adel réfléchit à trouver un ou plusieurs autres associés. Il envisage de proposer à ses salariés de s'associer avec lui sous forme de Scop mais il a besoin de renseignements complémentaires.

NOTION

SA, SARL, SAS : personnes morales dont les associés ne sont responsables des dettes sociales que dans la limite de leurs apports et perçoivent des dividendes. En principe, les décisions sont prises à la majorité des parts sociales détenues par les associés.

11 Qu'est-ce qu'une Scop ?

DOC

Juridiquement, une Scop (Société coopérative et participative) est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et où le pouvoir est exercé démocratiquement. Les salariés détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. Chaque salarié associé dispose d'une voix, quels que soient son statut, son ancienneté et le montant du capital investi. Les informations liées à la vie de l'entreprise

circulent en toute transparence et les décisions stratégiques sont l'expression du plus grand nombre. Dans une Scop, il y a un dirigeant, comme dans n'importe quelle entreprise, mais celui-ci est élu par les salariés associés. Le partage du profit est équitable :

- une part (au moins 40 %) pour tous les salariés, sous forme de participation et d'intéressement ;
- une part pour les associés sous forme de dividendes ;
- une part pour les réserves de l'entreprise.

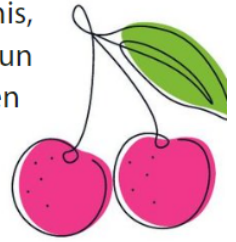
les-scop.coop, 2023

15) Soulignez, dans le Doc. 11, les différences entre une Scop et les autres formes de sociétés.

12 Le restaurant Le Temps des Cerises

DOC

C'est en 1976 que Le Temps des Cerises, fondé dès son origine en Scop par huit amis, [...] ouvre ses portes [...]. « Dès le départ, l'objectif était de créer un lieu convivial, un lieu de débat politique, artistique », raconte Guy Courtois, qui a rejoint l'aventure en 1979 [...]. Aujourd'hui, la Scop compte 13 salarié(e)s, dont près de 80 % sont associé(e)s. [...] Et en période de crise, ce statut démontre une nouvelle fois ses atouts. « C'est indéniable, le statut coopératif est un avantage. Comme nous avons connu plusieurs années bénéficiaires, nous avons pu être économes, et constituer des réserves importantes. » Ainsi, même si l'exercice 2020 était pour la première fois depuis longtemps déficitaire, le restaurant a pu combler cette perte grâce à ses réserves. « Être en Scop dans le milieu de la restauration, c'est une chance, car dans un restaurant classique, on est plutôt sur une logique de profit immédiat, qui ne permet pas de faire d'économies pour les temps plus difficiles. Un autre avantage est qu'humainement, on s'accroche beaucoup plus parce qu'on croit en notre projet, on y est fortement impliqué. On entretient des relations saines et respectueuses avec tout le personnel. [...] Ici, on n'est pas confrontés à la désaffection des salariés, et même celles et ceux qui ne sont pas associé(e)s de la Scop font preuve de fidélité et de confiance vis-à-vis du Temps des Cerises. »



« Le restaurant Le Temps des Cerises : l'engagement social au cœur », *les-scop-idf.coop*, avril 2021



[Video SCOP le temps des cerises](#)

16) Repérez, dans les Doc. 12 et 13, les éléments qui caractérisent le statut de Scop du restaurant Le Temps des Cerises.

17) Le statut de Scop est-il adapté au projet d'Adel ?

18) Cherchez sur Internet trois noms de Scop de votre département.

19) Reliez chaque terme à sa définition

- Biens apportés par un associé à une société.

- Contrat par lequel deux ou plusieurs personnes décident de mettre en commun des biens ou leur industrie en vue de se partager les bénéfices ou de profiter de l'économie qui pourrait en résulter.

- Société de personnes dont la gouvernance est fondée sur le principe « une personne, une voix ».

- Élément psychologique du contrat de société qui implique la collaboration active, volontaire et égalitaire des associés.

Scop

Contrat de société

Affectio societatis

Apports

20) Listez les éléments juridiques qui caractérisent une société.